



Pascal Bastien - Divergence (Ecoquartier de Bonne à Grenobles)

## ENJEUX

# DES TERRITOIRES ENGAGÉS

## Les collectivités locales en première ligne

Depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, les collectivités sont vues comme des piliers de la transition écologique.

C'était en 1992, lors du sommet de la Terre à Rio. Pour la première fois, les collectivités territoriales se voyaient reconnaître « un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ». De cette idée que le changement se ferait aussi (et beaucoup !) au niveau local – on

pouvait déjà entendre les premiers bruissements du slogan « Du local au global » – sont issus les agendas 21 locaux, programmes d'actions mis en place pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

### COP 21 bretonne

Ce fut la première étape d'un processus de décentralisation encore renforcé en 2015 avec la loi de transition énergétique. Celle-ci affirme le rôle de chef de file de la région dans



le domaine de l'efficacité énergétique. En 2015 toujours, « *la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République [loi NOTRe] a explicitement réparti les responsabilités entre la région, qui apparaît comme un planificateur stratégique, et les intercommunalités, qui sont les opératrices concrètes et pragmatiques du développement durable* », explique Laurie Ayouaz, responsable territoires durables au Comité 21, plate-forme d'aide et de réflexion pour la mise en place des actions des agendas 21.

L'énergie n'est pas le seul enjeu. La réforme territoriale réaffirme aussi l'engagement des collectivités en matière de dialogue local, d'éducation au développement durable, de solidarité et de qualité de vie. Elle encourage les dynamiques partenariales avec, par exemple, les entreprises qui doivent rendre compte de l'impact environnemental et social de leurs activités, depuis la loi relative aux nouvelles régulations économiques de 2001. La région Bretagne a par exemple lancé en 2017 une COP 21 régionale, associant plus de 700 acteurs locaux. Et si le cadre de référence des agendas 21 a été défini en 2006 par le ministère de l'Environnement et du Développement durable [1], il existe aujourd'hui autant d'agendas 21 locaux que de collectivités, preuve de leur appropriation des enjeux liés au climat.

À côté des agendas 21, les collectivités disposent désormais des plans climat air énergie territoriaux. Ces PCAET doivent être mis en place d'ici à 2019 par toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, un seuil qui devrait être abaissé à 20 000 habitants en 2018. Ces plans ont pour objectifs de réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et, surtout, de renforcer la résilience des territoires, c'est-à-dire leur capacité à s'adapter et à répondre au changement climatique.

Pour Laurie Ayouaz, « *cet enjeu spécifique de l'adaptation n'est pas encore assez traité, alors qu'il devient de plus en plus important au fur et à mesure que le trait de côte recule* [2] et que les conséquences des changements climatiques se font sentir partout ». Ces plans concernent

l'environnement, mais comportent aussi des volets social et sociétal. Ainsi, l'adaptation de l'offre de services locale à une population vieillissante peut faire partie d'un PCAET.

### Une montée en puissance politique

Au-delà de cette dimension technique, les élus des collectivités descendent de plus en plus dans l'arène politique pour défendre la nécessité du changement. Avec, en tête, les responsables des grandes métropoles, portés par l'augmentation de la part de la population mondiale vivant dans des grandes villes (54 % en 2016, contre 46 % en 2000, selon la Banque mondiale) et l'accroissement de leur influence économique, culturelle et politique. New York, San Francisco, Berlin, Tokyo, Paris..., toutes ces villes se sont engagées publiquement pour le climat.

Plus largement, les acteurs locaux s'organisent. Car en plus d'être des forces de proposition auprès des pouvoirs nationaux – 500 000 élus de proximité se sont engagés en novembre 2015 à « *conduire des actions exemplaires efficaces afin d'entraîner les acteurs de la société civile* » [3] –, les collectivités locales se regroupent, depuis le début des années 2000, pour renforcer leur influence dans les négociations internationales. Ainsi, en marge de la COP 21 fin 2015, les maires de 700 villes du monde se sont réunis lors d'un Sommet des élus locaux pour le climat afin de présenter leurs initiatives et d'exercer une pression sur les Etats. En cela, ils se situent en première ligne de la lutte contre le changement climatique. ■ Aude Martin

[1] Le cadre de référence en question donne cinq finalités à l'action des collectivités territoriales, telles la lutte contre le changement climatique ou la cohésion sociale. Il précise aussi les éléments de démarche : adopter une stratégie d'évolution continue, dialoguer avec les habitants, établir des partenariats territoriaux, etc.

[2] Par exemple, le trait de côte a reculé en Aquitaine de 20 mètres suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014. Le rapport complet de l'Observatoire côte Aquitaine est consultable sur [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr). Voir aussi l'article page suivante.

[3] « Engagement des maires et des présidents d'intercommunalité de France pour le climat », AMF, novembre 2015. À consulter sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### EN SAVOIR PLUS

- Le site du Comité 21 : [www.comite21.org](http://www.comite21.org)
- « Rapport d'information sur les collectivités territoriales et le changement climatique », Sénat, octobre 2015. Disponible sur [www.senat.fr](http://www.senat.fr)
- « Les collectivités territoriales dans la perspective de Paris climat 2015 : de l'acteur local au facilitateur global », par Ronan Dantec et Michel Delebarre, 2013. Disponible sur [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)
- « La France passera-t-elle le test des Objectifs de développement durable (ODD) ? Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France », par Elisabeth Hege, Julie Vaillé, Damien Demailly et Laura Brimont, *Iddri Study* n° 02/17, janvier 2017. Disponible sur [www.iddri.org](http://www.iddri.org)
- « Quelle appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français ? », Comité 21, août 2017. Disponible sur [www.comite21.org](http://www.comite21.org)